



MARIAGE FRANCO-MAROCAIN

Par rajaabilal

bonjour

je suis une marocaine mariée avec un français au maroc sous le régime de séparation de bien sans contrat de mariage. on a fait la transcription de l'acte de mariage en france au sa fait 5 ans je vis avec lui en france.

ma question ce n'est pas nos biens après le mariage non, tout ce que je veux savoir c'est sur ses crédits qui a fait avant notre mariage.

mon mari aujourd'hui a un dossier de surendettement (des crédits faites avec son ex femme, ils étaient pas marié).

à mon arrivé en france il a fait le dossier de surendettement la banque de france a demandé mes ressources également malgré que j'ai aucune relation avec ses crédits. et c'est à cause de mes revenus aujourd'hui mon mari paie cher.

ma question aujourd'hui est ce que je peux faire une démarche auprès de la banque de france pour expliquer qu'on est marié sous le régime séparation de bien.

et la 2ème question

est ce que si mon mari lui arrive quelque chose par exemple il décède est ce que c'est moi qui dois payer ses crédits?? même si on a jamais fait de crédit depuis qu'on est ensemble???

merci d'avance de votre réponse